

Mardi 2 mai 2006

Le Gouvernement annonce

le financement de 73 projets de recherche et de développement

réservé aux pôles de compétitivité

Nicolas Sarkozy, ministre d'État, ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire, Michèle Alliot-Marie, ministre de la Défense, Thierry Breton, ministre de l'Économie, des finances et de l'industrie, Dominique Perben, ministre des Transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, Xavier Bertrand, ministre de la Santé et des solidarités, Dominique Bussereau, ministre de l'Agriculture et de la pêche, François Loos, ministre délégué à l'Industrie et Christian Estrosi, ministre délégué à l'Aménagement du territoire annoncent le financement de 73 projets de recherche et développement dans le cadre des pôles de compétitivité, pour un financement par l'État de l'ordre de 115 M €.

Ces dossiers ont été présentés lors du premier appel à projets interministériel, clos le 15 février dernier. Les collectivités territoriales ont indiqué leur intention de financer certains de ces projets aux côtés de l'État, à hauteur d'environ 62 M € à ce jour en plus des 115 M €, ce qui a permis de financer plus de projets sur les pôles concernés.

Ces projets, approuvés par le pôle de compétitivité auquel ils se rattachent, ont été sélectionnés pour leur caractère innovant et pour leur cohérence avec la stratégie du pôle et des entreprises qui les présentent.

Au-delà des 73 projets financés par le fonds unique, 20 projets présentent des spécificités mieux adaptées au financement des agences AII (3) et Oséo-anvar (13) et des collectivités locales (4), qui ont marqué leur intérêt de principe. Ils seront présentés à ces organismes pour une aide potentielle d'environ 150 M €.

Le nombre, la diversité et la qualité des projets retenus illustrent le succès de la mise en œuvre opérationnelle des pôles de compétitivité. Chercheurs et entrepreneurs seront mobilisés sur des projets nouveaux, dans le cadre d'une coopération public/privé, qui n'auraient pas été lancée sans les pôles de compétitivité. Ces projets aboutiront à des produits innovants qui donneront un avantage compétitif aux entreprises qui les portent et permettront des créations d'emplois. Par cet appel à projets, on peut estimer que près d'1 Md € de projets de R&D des pôles ont été engagés avec un soutien public de l'ordre de 325 M €. C'est ainsi le travail de 3 000 chercheurs pendant trois ans qui est engagé.

Ce succès démontre l'efficacité d'entraînement du financement public sur la recherche privée, au cœur de la politique industrielle menée par le Gouvernement. Ces projets participent dès maintenant à l'accélération de notre croissance, et au dynamisme de la création d'emplois en France.

La liste de ces projets est jointe en annexe.

Rappels :

Lors du comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires qu'il a présidé le 6 mars dernier, le Premier ministre a décidé la simplification des procédures de financement des projets de recherche et développement portés par les entreprises et laboratoires des pôles. Une procédure unique d'instruction et de décision ministérielle a été instituée, reposant sur trois appels à projets par an, en associant le plus en amont possible les collectivités territoriales. L'ensemble des financements ministériels pour les projets de R&D est regroupé au sein d'un fonds unique

interministériel hébergé par le Fonds de compétitivité des entreprises. En outre, les moyens que ce fonds consacre aux pôles de compétitivité ont été renforcés, ce qui a permis de porter à plus de 100 M € l'enveloppe d'aides de ce premier appel à projets.

Un deuxième appel à projets a été lancé le 15 mars 2006 par les ministères qui contribuent au fonds unique : Industrie, Défense, Agriculture, Santé, Aménagement du territoire et Équipement. Environ 70 millions d'euros seront consacrés à accompagner les projets sélectionnés lors de cet appel à projets. Les projets devront être présentés avant le 15 mai 2006.

Le gouvernement a labellisé et soutenu 66 pôles de compétitivité (dont 16 pôles mondiaux ou à vocation mondiale), outils majeurs de la politique industrielle de l'État. Le Gouvernement y consacrera en moyenne 500 millions d'euros par an de 2006 à 2008, la plus grande part des moyens ainsi mobilisés étant allouée aux projets de recherche et développement, cœur de la dynamique des pôles.

Contacts presse :

Cabinet de Nicolas Sarkozy : Tel : 01 49 27 38 53

Cabinet de Michèle Alliot-Marie : Tel : 01 42 19 41 80

Cabinet de Thierry Breton : Tel : 01 53 18 41 35

Cabinet de Dominique Perben : Tel : 01 40 81 72 36

Cabinet de Xavier Bertrand : Tel : 01 40 56 40 14

Cabinet de Dominique Bussereau : Tel : 01 49 55 59 74

Cabinet de François Loos : Tel : 01 53 18 44 85

Cabinet de Christian Estrosi : Tel : 01 40 07 63 24